**EPU38**

**10 mai 2021**

**Recommandations du Canada pour l’EPU des Iles Salomon**

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Le Canada tient à remercier le gouvernement des Îles Salomon pour sa présentation et le félicite pour l’adoption, en 2017, de la loi sur le bien-être des enfants et des familles qui visait à aider les enfants soumis à un travail dangereux ou à l’exploitation.

Le Canada recommande que le gouvernement des Îles Salomon :

1. poursuive ses efforts en vue d’éliminer la violence sexiste, y compris la violence familiale et la violence sexuelle, en établissant un dialogue public et en menant des efforts en matière de défense des droits dans les communautés et les écoles, et en renforçant les capacités des services de soutien offerts aux survivants de la violence.
2. décriminalise les relations sexuelles entre adultes consentants de même sexe et interdise la discrimination contre les personnes en fonction de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.
3. rende obligatoire l’éducation de niveau primaire et fasse en sorte qu’elle soit équitable et accessible, et qu’il améliore la capacité des établissements d’enseignement.
4. assure la conservation et la protection des habitats fragiles contre la déforestation et la dégradation des forêts, et qu’il renforce les pratiques de gestion durable des forêts en vue de protéger les droits de l'homme liés à un environnement sûr, propre, sain et durable.

Le Canada exhorte le gouvernement des Îles Salomon à relever l’âge minimum de la responsabilité pénale et à s’assurer que la protection juridique pour les mineurs soit accordée à tous les enfants, tel que recommandé par le Comité des droits de l’enfant.